



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2018-10-D-7-fr-1

Orig. : EN



## **Décisions de la réunion du Comité pédagogique mixte des 11 et 12 octobre 2018 - Bruxelles**

Approuvées par la Présidence grecque 2018-2019

## **III.A. PROGRAMMES**

### **Descripteurs de niveaux atteints<sup>1</sup>**

Ces descripteurs de niveaux atteints ont été approuvés ensemble et seront transmis au Conseil supérieur pour son information.

#### **1. Descripteurs de niveaux atteints pour toutes les LI en P5 – Néerlandais – Cycle primaire (2018-09-D-49-nl-1)**

L. VAN DEN BOSCH

**Le CPM approuve la version néerlandaise des descripteurs de niveaux atteints pour toutes les LI en P5**, avec entrée en vigueur immédiate. Les descripteurs de niveaux atteints seront publiés directement sur le site Web.

#### **2. Descripteurs de niveaux atteints pour toutes les LI en P5 – Suédois – Cycle primaire (2018-09-D-50-se-1)**

P.-O. OTTOSSON

**Le CPM approuve la version suédoise des descripteurs de niveaux atteints pour toutes les LI en P5**, avec entrée en vigueur immédiate. Les descripteurs de niveaux atteints seront publiés directement sur le site Web.

### **Nouveaux programmes**

Tous les nouveaux programmes sont approuvés ensemble. Ils seront transmis au Conseil supérieur pour son information.

#### **1. Grec ancien (S4-S7) – Cycle secondaire (2018-09-D-55-el-1)**

M. KALOGRIDOU

**Le Comité pédagogique mixte approuve le programme de « Grec ancien » pour les S4-S7** avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour les S4-S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7.

#### **2. Anglais Langue I Approfondissement – S6-S7 (2016-11-D-3-en-4)**

P. METCALF

**Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau programme d'« Anglais LI Approfondissement – S6-S7 »**. Dans l'intérêt d'une mise en œuvre optimale, l'entrée en vigueur de ce programme est reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7. Les dates initiales (2018 pour la S6 et 2019 pour la S7), adoptées par le CPM au cours de sa réunion, seront annulées, et les nouvelles dates seront approuvées par le biais de la procédure écrite 2018/57.

---

<sup>1</sup> Cf. décision du CPM des 12-13 février 2015 sur le document 2015-01-D-62-en-1 « Les programmes axés sur les compétences, y compris les critères d'évaluation et les descripteurs de niveaux atteints spécifiques à chaque matière »

### **3. Espagnol Langue I Approfondissement – S6-S7 (2018-05-D-23-es-1)**

J. GARRALON

**Le Comité pédagogique mixte approuve le programme d'« Espagnol LI Approfondissement – S6-S7 »**, avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S7. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S7.

### **4. Education physique – Cycle secondaire (2018-05-D-24-en-1)**

K. ECKERSTORFER

**Le Comité pédagogique mixte approuve le programme d'« Education physique » pour le cycle secondaire**, avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les S1-S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour la S7.

## **III.B. RAPPORTS**

### **4. Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes – 2018 (2018-09-D-26-en-1)**

L. MUNKACSY

**Le Comité pédagogique mixte approuve le « Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes – 2018 »**. En outre, le groupe de travail « Taux de redoublement » est chargé d'analyser les données et d'examiner plus avant les raisons possibles de l'échec sous différents aspects. Une étude des corrélations entre ces aspects pourrait contribuer à déterminer les moyens de prévention possibles. Le document sera transmis au Conseil supérieur pour son information.

## **III.D. REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES**

### **1. Proposition de cadre pour les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie aux Ecoles européennes (2018-09-D-67-en-1)**

L. MUNKACSY

En raison d'un problème technique, certains membres du Comité pédagogique mixte n'ont pas eu accès à ce document avant la réunion ; ils n'ont donc pas eu l'occasion de l'examiner et de formuler un avis conjoint sur la proposition. Conformément à l'article 10 du *Règlement intérieur du Comité pédagogique mixte* (2016-09-D-8-fr-6), il est donc décidé de **reporter la décision, qui sera prise par procédure écrite (PE 2018/47)**.

### **5. Manuel « FAMEE » (2018-05-D-16-en-2)**

B. SCHUMACHER

**Le CPM approuve le manuel « FAMEE »**, qui est à la fois un rapport sur le déroulement du premier festival en 2018 et une compilation de recommandations et d'idées pour les festivals à venir, qui reposent sur les connaissances acquises.

## **V. COMMUNICATIONS ECRITES**

### **7. Résultat de la Procédure écrite 2018/18 : Approbation du projet de conclusions de la réunion du Comité pédagogique mixte des 8 et 9 février 2018 – 2018-02-D-4-en-1 (2018-09-D-42-fr/en/de-1)**

Par le biais de la procédure écrite lancée le 24 avril 2018 qui a pris fin le 8 mai 2018, le Comité pédagogique mixte approuve le projet de procès-verbal de la réunion du Comité pédagogique mixte qui s'est tenue les 8 et 9 février 2018. Le procès-verbal définitif, 2018-02-D-4-en-2, est publié sur DOCEE.

**Le Comité pédagogique mixte prend acte du résultat de cette procédure écrite.**

### **8. Résultat de la Procédure écrite 2018/11 : Laboratoire d'électronique – Cours complémentaire (S6-S7) – Document 2018-02-D-35-en-1 (2018-09-D-43-en/fr/de-1)**

Par la procédure écrite lancée le 22 février 2018 qui a pris fin le 8 mars 2018, le Comité pédagogique mixte approuve le projet de programme de Laboratoire d'électronique – Cours complémentaire (S6-S7) – 2018-02-D-35-en-1. Ce programme est entré en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2018**. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2019**. Le programme a été publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

**Le Comité pédagogique mixte prend acte du résultat de cette procédure écrite.**

### **9. Résultat de la Procédure écrite 2018/32 : Projet de programme de Français Langue I Approfondissement (S6-S7) – Document 2018-04-D-12-fr-1 (2018-09-D-44-en/fr/de-1)**

Par la procédure écrite lancée le 2 juillet 2018 qui a pris fin le 13 juillet 2018, le Comité pédagogique mixte approuve le projet de programme de Français Langue I Approfondissement (S6-S7) – 2018-04-D-12-fr-1. Ce programme est entré en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2018**. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2019**. Le programme a été publié sur le site Web à la fin juillet 2018.

**Le Comité pédagogique mixte prend acte du résultat de cette procédure écrite.**

### **10. Résultat de la Procédure écrite 2018/31 : Projet de descripteurs de niveaux atteints – Latin (S2-S7) (2018-05-D-20-fr-1) et Projet de descripteurs de niveaux atteints – Bulgare Langue I – Cycle secondaire (2018-04-D-16-bg-1) (2018-09-D-45-en/fr/de-1)**

Par la procédure écrite lancée le 2 juillet 2018 qui a pris fin le 13 juillet 2018, le Comité pédagogique mixte approuve le Projet de descripteurs de niveaux atteints – Latin – S2-S7 et le Projet de descripteurs de niveaux atteints – Bulgare Langue I – Cycle secondaire. Les

descripteurs de niveaux atteints sont entrés en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2018** et ont été publiés sur le site Web à la fin juillet 2018.

**Le Comité pédagogique mixte prend acte du résultat de cette procédure écrite.**

**11. Résultat de la Procédure écrite 2018/37 : Projet de programme de Bulgare Langue I (S1-S3) – Document 2018-04-D-15-bg-1**

(2018-09-D-46-en/fr/de-1)

Par la procédure écrite lancée le 20 juillet 2018 qui a pris fin le 3 août 2018, le Comité pédagogique mixte approuve le Projet de programme de Bulgare Langue I (S1-S3) – 2018-04-D-15-bg-1. Le programme est entré en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2018** et a été publié sur le site Web fin juillet 2018.

**Le Comité pédagogique mixte prend acte du résultat de cette procédure écrite.**